

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

5/1 – PERSONNEL MUNICIPAL – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE(E)
DE MISSION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE – CONCERTATION

La Ville de Mons en Barœul est engagée, depuis 2004, dans la mise en œuvre d'un ambitieux Programme de Rénovation Urbaine. En décembre 2014, le Président de la République a annoncé le lancement d'un Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), dont le quartier du « Nouveau Mons » pourra bénéficier, en tant que projet « d'intérêt national ».

Dans le cadre du 1^{er} programme, une mission concernant la Gestion Urbaine de Proximité a été assurée par le GIP LMRU via un poste de chargé de mission GUP. Cette mission cofinancée par les partenaires a été mise en œuvre au profit de l'ensemble des maîtres d'ouvrage du PRU (bailleurs sociaux, Ville et Métropole Européenne de Lille). Elle a été créée afin de répondre aux obligations de l'ANRU en matière de gestion urbaine durant les chantiers (élaboration d'une charte GUP et d'un plan d'actions, animation et suivi des outils et de la démarche) et de mener un travail partenarial portant sur la propreté, la gestion transitoire, la sensibilisation et l'adaptation de la gestion des déchets, la communication, la concertation et la médiation sociale.

Le GIP LMRU a été dissout en décembre 2014 suite à la prise de compétence Politique de la Ville par la Métropole Européenne de Lille (MEL). La MEL poursuit sa mission d'appui à la Direction de projet auprès de la Ville mais il n'existe plus de poste pouvant être mis à disposition de la Ville et de ses partenaires locaux pour piloter spécifiquement le dispositif de GUP à l'occasion du NPNRU.

La livraison progressive des opérations du PRU, l'enjeu qu'elle représente en termes d'appropriation des espaces et des nouveaux modes de gestion, ainsi que la phase d'élaboration du futur projet dans le cadre du NPNRU et de ses nouvelles orientations (notamment en termes d'animation de proximité, de concertation, via la future Maison du Projet) sont autant d'éléments nécessitant une mission de pilotage dédiée à la Gestion Urbaine de Proximité et la concertation.

Il convient donc aujourd'hui de créer un poste de chargé(e) de mission à temps complet pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour la mise en œuvre de la Gestion Urbaine de Proximité et la concertation.

Sous la responsabilité de la Directrice de la Rénovation Urbaine, le (la) chargé(e) de mission qui travaillera en lien étroit avec les services de la Ville mobilisés et les partenaires locaux (MEL, bailleurs sociaux, associations...) sera chargé(e) de :

- l'actualisation de la charte de GUP du « Nouveau Mons » et l'élaboration de son plan d'actions pluriannuel,

- veiller à la mise en œuvre et à l'actualisation des outils existants : règlement de chantier et convention de gestion partenariale du quartier,
- analyser les dysfonctionnements constatés dans le quartier et porter une dynamique globale en vue de leur résolution,
- réaliser un diagnostic de gestion fine des espaces concernés par le NPNRU, en vue de la prise en compte de ces données dans les futurs projets opérationnels, en lien avec l'étude urbaine qui sera mise en œuvre durant le protocole de préfiguration,
- de l'élaboration et du suivi du plan d'actions triennal d'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie) avec les bailleurs, les accompagner dans la mobilisation des partenariats opérationnels nécessaires à la mise en œuvre des plans d'actions et à la recherche de moyens financiers complémentaires,
- animer la future « Maison du Projet » (permanences, expositions, réunions publiques...) en lien avec le service communication,
- au titre de la concertation, il assurera également le lien avec le futur Conseil Citoyen, en lien avec le chef de projet Politique de la Ville.

Le (la) candidat(e) devra être titulaire d'un diplôme supérieur en aménagement et développement des territoires ou équivalent et d'une expérience professionnelle correspondant aux compétences requises pour ce poste.

L'intéressé(e) sera rémunéré(e) en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Il pourra bénéficier du régime indemnitaire relatif à ce grade fixé par les délibérations du conseil municipal s'y rapportant.

Ce poste sera cofinancé par les bailleurs sociaux présents sur le territoire et par des crédits de la Politique de la Ville.

Compte tenu du phasage actuel (achèvement du 1^{er} PRU et lancement concomitant de la nouvelle phase liée au NPNRU, dans laquelle la Ville s'engage via le « protocole de préfiguration » jusqu'en 2018) et, compte tenu de la nature spécifique de la mission et de la particularité du poste créé sur une durée limitée, celui-ci pourra être pourvu, en l'absence de candidature de titulaire correspondant au profil de poste, par un agent non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984. Cet agent sera recruté par un Contrat à Durée Déterminée, d'une durée de 1 an renouvelable dans la limite maximale de 3 ans.

Il est proposé au conseil municipal de décider de :

- créer dans les conditions susvisées un poste de chargé(e) de mission pour la mise en œuvre de la Gestion Urbaine de Proximité à temps complet, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018,
- imputer les dépenses sur les crédits ouverts à la fonction 928-24, compte nature 64131.